

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice	97
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes	Contre 0 Pour 13

MAIRIE DE LUMBRES

Deliberation 2025/03
Le Maire, Deliberation sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes	Contre 0 Pour 20

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de

Sandrine BON

, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion d'après le compte, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		472 572.17
Part affectée à l'investissement	4 064 341.80	4 651 799.44
Opérations de l'exercice	4 064 341.80	5 124 371.61
Totaux		1 060 029.81
Résultat de clôture		

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	520 083.49
	1 003 541.35
2 688 365.70	1 610 497.08
2 688 365.70	3 134 121.92
	445 756.22

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	992 655.66
	1 003 541.35
6 752 707.50	6 262 296.52
6 752 707.50	8 258 493.53
	1 505 786.03

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

445 756.22
2 394 708.81
1 724 150.90
224 801.69

Accusé de réception en préfecture
062-216205344-20250403-202509-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

224 801.69
835 228.12

Le Maire,

Rendu exécutoire

MAIRIE DE LUMBRES

04 AVR. 2025



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Nord France Informatique - 09110 MOULCHIN